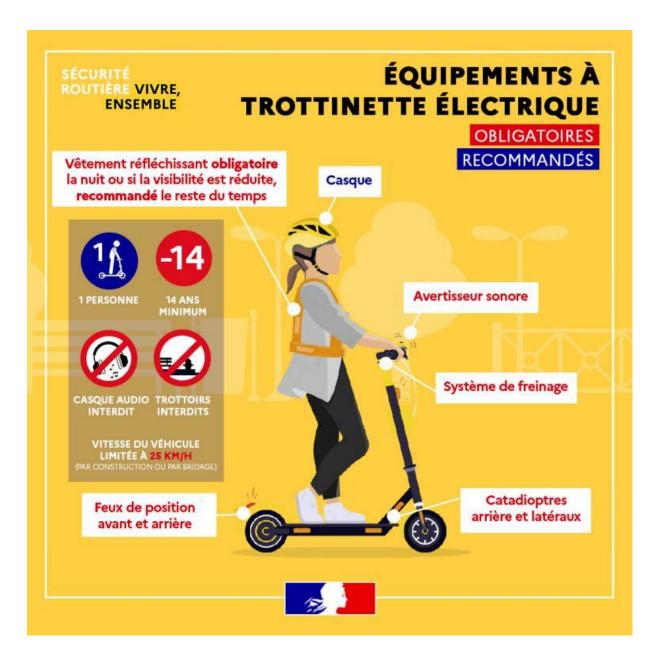


# TROTTINETTES ET AUTRES ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNELS MOTORISÉS (EDPM)



Source: sécurité routière

#### Conseils de sécurité

- Prudence = Sécurité pour tous
- Vérifier l'état des freins, éclairage et sonnette
- Privilégier les pistes cyclables
- Equipements : Casque, vêtements clairs, accessoires rétroréfléchissants, écarteur de danger
- Respecter le Code de la route
- Ne pas se positionner dans les angles morts des bus et camions
- Ne pas circuler à 2 sur une trottinette, c'est dangereux et interdit
- Pas de conduite sous l'influence de l'alcool ou autres stupéfiants
- N'utilisez pas de casque audio ni d'oreillettes : rester à l'écoute des bruits de la circulation
- Être attentif aux piétons, autres trottinettes et vélos
- Circuler à 1 mètre du trottoir et des voitures stationnées, pour éviter les ouvertures de portière ou les surgissements d'enfants
- Garer sa trottinette dans les zones réservées

# **Recommandations d'utilisation pour les trottinettes**

- Ne pas favoriser l'utilisation de la trottinette
- Utiliser lors de conditions météorologiques propices
- Limiter le port de matériel
- Rendre obligatoire le port des équipements individuels : casque, gants, vêtement ou équipement rétroréfléchissant
- Tenir un contrat d'entretien de l'engin
- Effectuer une formation spécifique pour la circulation en ville
- Vérifier les attestations d'assurance responsabilité civile incluant toutes les mobilités

# Les différents véhicules électriques et non-électriques



# **Utilisation et accidentologie**

Son utilisation est récente et exponentielle.

Entre 2013 et 2020 : plus de 1500 accidents de trottinettes électriques ont été recensés.



#### Les données de la sécurité routière

2016 : 231 blessés et 6 morts 2019 : 284 blessés et 10 morts 2022 : 459 blessés et 34 morts

- ➤ En 4 ans le nombre d'accident d'EPDM a été multiplié par 2,8.
- La gravité des blessures est en forte hausse.

Les EDPM, par nature ludique, induisent une mauvaise représentation du risque. Elle est celle d'un « gadget » pratique, qui mettrait peu en jeu l'intégrité physique du conducteur. Les moyens de sécurité intrinsèques sont quasi nuls et la législation n'oblige aujourd'hui à aucun équipement de protection individuelle.

En cas d'accident, l'utilisateur absorbera l'intégralité du choc.

## **Quelques chiffres**

À 25 km/h la distance de freinage est de 5 mètres minimum. À 20 km/h un accident correspond à une chute d'1 étage.

#### **Sanctions**

- Ne pas respecter les règles de circulation ou transporter un passager : 135 € d'amende
- Circuler sur une voie interdite (sur la chaussée s'il existe une piste cyclable, voie express, etc.):
  135 €
- Circuler sur un trottoir sans y être autorisé ou débrider l'engin : 135 €
- Rouler avec un engin dont la vitesse maximale d'origine est supérieure à 25 km/h : 1500 €
- Pas de port de gilet ou d'équipement rétroréfléchissant par visibilité insuffisante : 35 €
- Pousser ou tracter une charge ou se faire remorquer : 35 €

## Pour aller plus loin

- Décret n° 2023-848 du 31 août 2023 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel motorisés La circulation des EPDM sur une voie de circulation interdite à ces véhicules ainsi que le transport de passager sur ces engins sont désormais sanctionnés d'une contravention de 4<sup>e</sup> classe (135 €).
  L'âge minimal requis pour conduire est relevé de 12 à 14 ans.
- Arrêté du 24 juin 2020 relatif au gilet de haute visibilité, à l'équipement rétroréfléchissant et au dispositif d'éclairage.
- <u>Décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019</u> relatif à la réglementation des EDPM.

